



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2020-479 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'autoriser le poulailler urbain comme construction accessoire aux groupes d'usages Habitation et Public, ainsi que les normes s'y rattachant (tous les districts)	24 août 2020 25 août 2020

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 311.

Longueuil, le 25 août 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert